

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 03 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 03 octobre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes à Ravel, après convocations légales en date du 06 juillet 2023, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

| | |
|---------------------------|-----------------------|
| Mme Danielle GRANOUILLET | M. Romain FERRIER |
| Mme Josiane HUGUET | Mr Gilles MARQUET |
| Mme Agnès TARTRY - LAVEST | Mme Elyane GRANET |
| Mme Sylvie EXBRAYAT | Mme Isabelle GROUIEC |
| Mr Gilles BERGAMI | Mme Elisabeth BRUSSAT |
| Mme Julie MONTBRIZON | Mme Patricia LACHAMP |
| Mme Annick FORESTIER | M. Florent MONEYRON |
| Mme Déolinda DE FREITAS | Mme Nicole BOUCHERAT |
| Mr Alain COSSON | M. Jean-Louis DERBIAS |
| Mme Marie-France MARMY | Mme Michelle CIERGE |
| M. Christian BOURNAT | Mr Bernard FRASIAK |
| Mme Catherine MORAND | M. Yannick DUPOUE |
| M. Guillaume FRICKER | M. Lucas ANTOINE |
| Mme Sylvie ROCHE | Mme Laurence GONINET |

Suppléants présents : Mr Patrice BLANC et Mme Nathalie DE LA FUENTE

Etaient représentés (procuration) :

- Mr TISSERAND T. donne pouvoir à Mme GROUIEC I.
- Mme VIAL S. donne pouvoir à Mr FRASIAK B.
- Mme OLIVON AM. donne pouvoir à Mme ROCHE S.
- Mr DAUDUIT C. donne pouvoir à Mme BRUSSAT E.
- Mr PEYNON D. donne pouvoir à Mme FORESTIER A.
- Mr BROUSSE R. donne pouvoir à Mme CIERGE M.

Absent : Mr GIRARD Jean-Baptiste

VOTE : En exercice : 35 Présents : 29 / Représentés : 6 Votants : 35

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

OBJET : Partenariat pour le service de location de vélos a assistance électrique (mobivélo) entre le SMTUT et la CCEDA

PARTENARIAT POUR LE SERVICE DE LOCATION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE (MOBIVELO) ENTRE LE SMTUT ET LA CCEDA

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le projet de PCAET, arrêté par délibération du conseil communautaire du 13 juin 2023 ;
- VU la décision de la Présidente n°2023-07-URBA ;
- VU la convention de coopération en matière de mobilité conclue en septembre 2021 entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la CCEDA ;
- VU le service de location de vélos à assistance électrique (VAE) mis en place en septembre 2022 par le SMTUT, ouvert au territoire complet de la CCEDA ;
- VU la convention de délégation de compétences pour l'organisation des services « Mobilité actives » entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la CCEDA, permettant l'obtention d'une subvention pour l'achat de VAE ;
- CONSIDERANT que la CCEDA souhaite mener une politique de transition énergétique et de développement de la mobilité douce sur son territoire ;
- CONSIDERANT que la CCEDA fait l'acquisition de 10 VAE pour mise à disposition au SMTUT afin de compléter le service existant ;

Madame la Présidente rappelle que la CCEDA a délégué la compétence Mobilité à la Région Auvergne-Rhône-Alpes en septembre 2021, qui est donc autorité organisatrice de la mobilité (AOM) sur son territoire. Le SMTUT est également AOM sur son ressort territorial, incluant les 30 communes de la CC Thiers Dore et Montagne et 3 communes de la CCEDA que sont Peschadoires, Lezoux et Saint-Jean-d'Heurs.

Le SMTUT a créé un service de location de vélos à assistance électrique à destination des habitants et actifs du territoire sur l'ensemble des communes du SMTUT et de la CCEDA. Ce service est géré par la Maison de la Mobilité en collaboration avec l'entreprise Actypoles, à titre expérimental. Créé en septembre 2022 et composé de 30 VAE, 8 VTT-AE, le service arrive aujourd'hui à saturation.

Consciente de l'intérêt que suscite le service à destination des habitants et actifs souhaitant louer et tester un vélo à assistance électrique, la CCEDA a souhaité participer à l'acquisition de 10 vélos à assistance électrique en complément du parc existant, et avec la possibilité de diversifier les modèles de vélos. La Région Auvergne-Rhône-Alpes participe à hauteur de 50% des coûts HT d'acquisition de ces VAE, dans le cadre de la convention en matière de mobilité conclue en 2021 avec la CCEDA.

Par conséquent, la CCEDA propriétaire des 10 vélos, prévoit la mise à disposition au SMTUT, qui s'ajouteront à la flotte Mobivélo. 1 VAE supplémentaire est mis à disposition des agents de la CCEDA pour les déplacements courts professionnels.

Il est ainsi proposé une convention entre la CCEDA et le SMTUT pour le service de location de VAE avec la mise à disposition de 10 VAE par la CCEDA et la gestion du service par le SMTUT (annexe à la présente délibération).

Madame la Présidente propose au conseil communautaire :

- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de partenariat pour le service de location de vélos à assistance électrique avec le SMTUT ;
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 05 octobre 2023
Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente

-